

## Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine

## Loi sur le 19 mars 1962 ??!! Une proposition qui divise les Français.

Le Comité d'Entente des Associations Patriotiques, auquel appartient la Fédération, apprend avec surprise que le Sénat va discuter en séance publique, le 25 octobre 2012, une proposition de loi de 2002 visant à faire du 19 mars une « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». Aucune concertation n'a précédé l'action menée par quelques parlementaires.

Le Comité voit dans cette manœuvre d'opportunité un risque grave de division du monde combattant, voire de la communauté nationale.

Déjà en décembre 2001, le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants de l'époque avait jugé bon de ne pas retenir cette date en raison de la forte opposition d'une majorité d'associations d'anciens combattants, ce qui est toujours le cas aujourd'hui.

Le Comité rappelle qu'un décret du 26 septembre 2003 a instauré, le 5 décembre de chaque année, une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Un monument du Souvenir a été érigé à Paris au quai Branly et c'est bien à cette date que l'Etat y organise une cérémonie commémorative.

Il rappelle que seules deux associations, la FNACA et l'ARAC, ont choisi le 19 mars pour leur recueillement. C'est leur choix, mais il est à noter que cette position avait été exprimée en son temps au sein de la commission ad hoc et n'avait pas été retenue.

Il rappelle que la LOI n° 2012-273 du 28 février 2012 a fixé au 11 novembre la commémoration de tous les Morts pour la France. Elle a été approuvée par une très grande majorité de Français et votée par de très nombreux parlementaires de tous partis. Cette loi aurait dû mettre fin à toutes les querelles partisanes.

En conséquence, le Comité, représenté par les 30 associations signataires, dont la Fédération, totalisant 1.200.000 membres, met en garde contre ce projet qui ne peut que raviver des divisions anciennes. Désormais, le sérieux, la lucidité et le souci de l'intérêt général doivent l'emporter pour qu'enfin le calme s'impose dans le souvenir de ces moments douloureux de notre histoire nationale.